

Instruction n° 97-056 du 16 avril 1997

(Jeunesse et Sports : bureau DAF 1)

Texte adressé aux préfets de région et de département (DR, DRD et DDJS) et aux directeurs des établissements nationaux.

Conditions d'accès à la formation modulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré, option Escalade, présentation de la liste de voies d'escalade.

Référence : arrêté du 23 mars 1989 modifié.

Les modalités d'inscription au test de sélection du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option Escalade, sont fixées à l'article 4 de l'arrêté du 23 mars 1989 modifié et prévoient notamment que le candidat présente une liste attestant de la réalisation de vingt voies d'escalade.

Dans l'intérêt des candidats et des services, il est apparu nécessaire de rappeler la forme que doit respecter ce document (cf. document joint en annexe).

Par ailleurs, la répartition des vingt voies d'escalade est précisée.

Selon le modèle joint, la liste comportera :

Les cinq voies les plus difficiles réussies à vue ;

Six voies d'une longueur supérieure ou égale à 200 m, d'un niveau moyen 6 b pour les dames et 6 c pour les hommes ;

Huit voies d'une longueur supérieure ou égale à 200 m, de niveau TD en terrain d'aventure ;

Une voie d'une longueur supérieure ou égale à 400 m, de niveau moyen 6 b.

En cas de réussite, cette liste de voies sera également jointe au dossier d'inscription du stage de préformation et UF 2 et pourra faire l'objet, durant le stage, d'un exposé permettant à chaque stagiaire de présenter et commenter sa liste de courses devant les formateurs.

(BO. Jeunesse et Sports n° 5 du 30 mai 1997.)

Annexe

Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de

TEST DE SÉLECTION

DU BEES PREMIER DEGRÉ DE L'OPTION ESCALADE

LISTE DE VOIES D'ESCALADE

NOM
PRENOM **SEXE**
DATE ET LIEU DE NAISSANCE **DEP**.....
ADRESSE
TEL.....

1. LISTE DES VOIES LES PLUS DIFFICILES D'ESCALADES RÉUSSIES A VUE (1)

N°	SITE	VOIE	COTATION	HAUTEUR	PLACE DANS LA CORDEE	DATE
1						
2						
3						
4						
5						

(1) important : pour que la candidature soit acceptée, aucune voie de cette liste ne doit être d'un niveau inférieur à 7a à vue pour les hommes et 6c à vue pour les femmes

2. LISTE DES VOIES DONT LA HAUTEUR EST SUPÉRIEURE A 200 M

N°	SITE	VOIE	COTATION	HAUTEUR	PLACE DANS LA CORDEE	DATE
Six voies d'une longueur supérieure ou égale à 200 m – niveau myen 6b dames - 6c hommes						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
Huit voies de niveau TD en terrain d'aventure, d'une longueur supérieure ou égale à 200 m						
1						
2						
3						
4						
5						

6						
7						
8						
Une grande voie d'une longueur supérieure ou égale à 400 m de niveau moyen						
6b						
1						

Fait à le
Signature (2)

(2) Le candidat fera précéder sa signature de la mention suivante écrite de sa main : "le candidat soussigné déclare sur l'honneur que le compte rendu ci-dessus est strictement exact".

Tout renseignement contenu dans ce compte rendu et qui serait erroné entraînerait l'exclusion immédiate du candidat.
